

AMNESTY INTERNATIONAL

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Index AI : MDE 31/011/2007 (Public)

Bulletin n° : 153

ÉFAI

9 août 2007

Yémen. Appel urgent visant à stopper l'exécution d'un mineur ce samedi

Amnesty International a rendu public ce jeudi 9 août un appel urgent lancé au président du Yémen pour qu'il empêche l'exécution d'un mineur, prévue le samedi 11 août. L'organisation a écrit au président Ali Abdullah Saleh et lancé une action urgente en faveur du jeune homme âgé de dix-neuf ans.

L'exécution de Hafez Ibrahim est quasiment certaine à l'issue du délai actuel de trois jours, qui expire le samedi 11 août, si le président yéménite Ali Abdullah Saleh n'intervient pas pour arrêter la mise à mort. Au Yémen, les exécutions ont généralement lieu dans les prisons ; la personne condamnée est allongée face contre terre et une balle tirée avec une arme automatique lui transperce le cœur.

Amnesty International, qui est opposée à la peine de mort en toutes circonstances, est particulièrement inquiète en raison des informations qui lui sont parvenues de sources fiables, selon lesquelles Hafez était âgé de moins de dix-huit ans au moment des faits. Amnesty International craint également qu'il n'ait été inculpé et condamné pour meurtre à l'issue d'un procès entaché de graves irrégularités.

« Nous lançons un appel urgent au président Saleh pour qu'il reconsidère et empêche cette exécution, a déclaré Irene Khan, secrétaire générale d'Amnesty International.

« Nous savons que le président est conscient de l'inquiétude suscitée au niveau international par l'attitude du Yémen qui s'apprêterait à enfreindre l'interdiction d'exécuter des mineurs et nous espérons sincèrement qu'il usera de tout son pouvoir pour empêcher que cela n'arrive. »

L'exécution de Hafez était prévue hier (mercredi 8 août) mais elle a été repoussée de trois jours sur ordre du président Saleh, à la suite d'appels internationaux en faveur du prisonnier.

Amnesty International est particulièrement inquiète de l'intention affichée d'exécuter Hafez Ibrahim, le Yémen ayant depuis plus de dix ans reconnu l'interdiction internationale d'exécuter des mineurs.

En 1994, le Yémen a supprimé la peine de mort pour les mineurs âgés de moins de dix-huit ans au moment des faits (article 31 du Code pénal, Loi n° 12 de 1994).

Complément d'information

Hafez Ibrahim a été reconnu coupable d'avoir tué Sadiq Ali Ismail, Yéménite, le 3 août 2000 dans le gouvernorat de Taz au Yémen, à l'issue d'une violente querelle.

Document public

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566

Amnesty International, 1 Easton St., Londres WC1X 0DW. web : <http://www.amnesty.org>